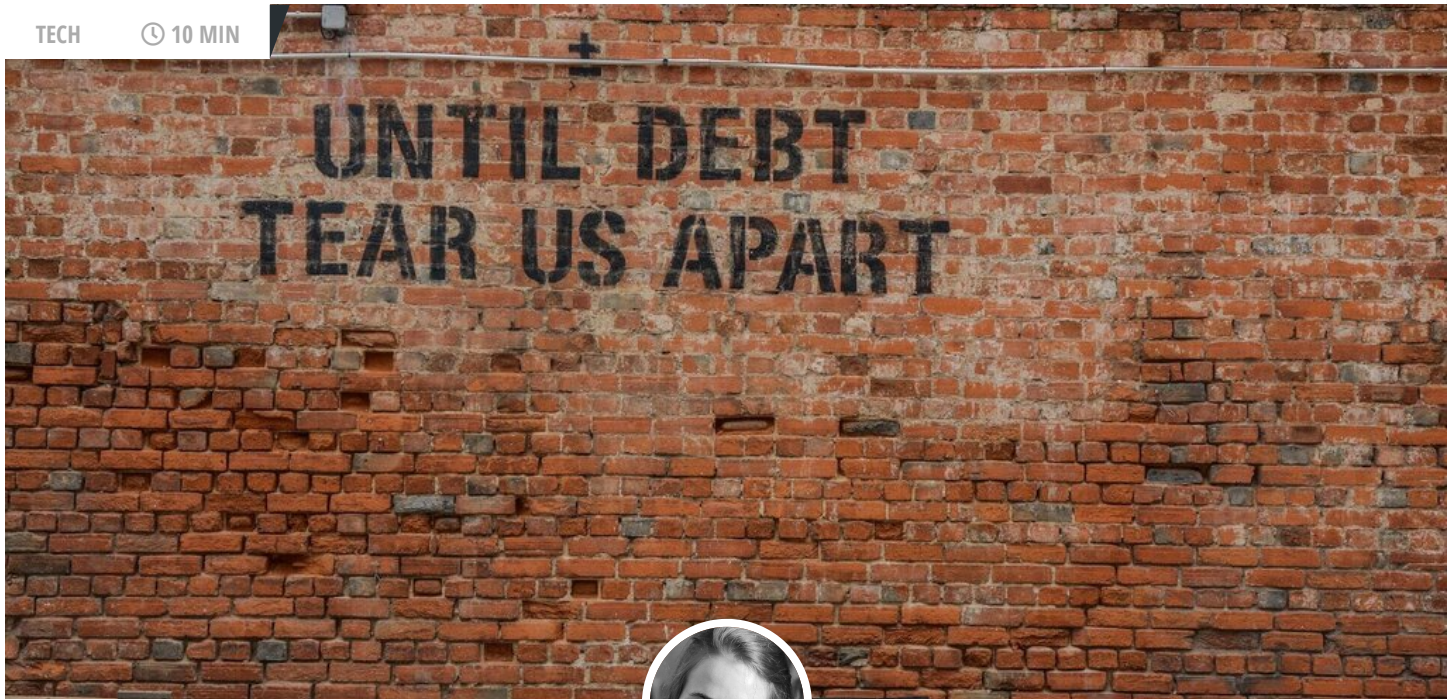


Si une banque fait faillite, les fonds des particuliers sont-ils sécurisés ?

La monnaie svp

22 • 12 

TECH  10 MIN



Par Mathilde Saliou
Le jeudi 16 mars 2023 à 17:05



 Signaler une erreur  Offrir

La faillite, le 10 mars, de la Silicon Valley Bank envoie des ondes de choc dans le système bancaire. Sur le continent européen, ceux-ci se ressentent surtout du côté du Crédit Suisse. Mais qu'est-ce qui est prévu, au juste, pour les cas où une banque française mettrait la clé sous la porte ?

Le 10 mars, à l'issue de la conjonction de mauvaises décisions de gestion, d'une recherche de capital qui a inquiété les capitaux-risqueurs californiens et d'une panique bancaire (*bank run*) localisée, la Silicon Valley Bank (SVB) a fait faillite. Vu les répercussions de l'affaire jusqu'en Europe, voici un récapitulatif des événements et de quelques mécanismes de protection.

Pourquoi SVB a-t-elle fait faillite ?

La Silicon Valley Bank a fait une erreur de gestion. Depuis la crise de 2008, les banques sont sommées de garder une part importante de cash pour faire face à de potentiels retraits massifs. Or



Or, face aux difficultés économiques du secteur, un nombre croissant de gérants d'entreprise tech sont venus récupérer leurs dépôts. Pour récupérer des liquidités, la SVB s'est retrouvée obligée de vendre une partie de ses obligations à perte. Cette opération a mis un coup de projecteur sur ses erreurs et a provoqué une panique bancaire.

- **Silicon Valley Bank met la clé sous la porte**

Qu'est-ce qu'une panique bancaire ?

Un *bank run*, ou panique bancaire, est un phénomène vieux comme la première banque (et potentiellement fatal) : le système financier repose sur la confiance que les clients, entreprises ou particuliers, portent en l'institution à laquelle ils confient leurs dépôts (et au système financier lui-même).

Pour résumer grossièrement, la banque X récupère donc les dépôts de ses clients. Elle utilise ensuite les dépôts des uns pour financer les emprunts des autres. En cas d'excès de capitaux, elle peut aussi les échanger avec d'autres banques **sur le marché interbancaire** ou en placer une partie sur les marchés financiers (ce qui revient, toujours en résumant très sommairement, à prêter à d'autres types d'acteurs).

Si, outre les difficultés économiques qui les poussent à retirer, les clients de la banque se mettent à se méfier de leur banque X et décident tous de retirer leurs dépôts en même temps, cette dernière se retrouvera face une problématique existentielle : elle n'aura pas suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes. Les fonds étant bloqués ailleurs, la banque X ne pourra plus réaliser l'une de ses principales missions : répondre à la demande de ses clients lorsque ceux-ci décident de retirer leurs dépôts.

Pourquoi la Silvergate Bank et la Signature Bank ont-elles été aussi fermées ?

Spécialisée dans les cryptomonnaies, la Silvergate Bank a en réalité été **la première des trois banques américaines** à fermer. Mise sous tensions par les aléas de l'univers crypto et l'implosion de la plateforme FTX, elle a annoncé d'elle-même qu'elle allait se mettre en liquidation volontaire, en respect des réglementations en vigueur.

Deux jours plus tard, la SVB était contrainte de la suivre faute de liquidités. La Signature Bank, elle, a reçu un autre traitement : le 12 mars, la Réserve Fédérale américaine a effectivement **prononcé** sa fermeture d'office. 21^e banque américaine, comptant de gros acteurs des cryptos comme Circle ou Coinbase parmi ses clients, cette dernière était sous le coup d'une enquête de la Securities and Exchange Commission (SEC) sur les dispositifs adoptés contre le blanchiment d'argent.

Difficile de savoir, à l'heure actuelle, si cette enquête a influé sur la fermeture de l'établissement ou s'il s'agissait simplement d'éviter les effets de contagion. Des **commentateurs** comme l'ancien député américain (et membre du conseil d'administration de Signature Bank) Barney Frank **estiment** de leur côté que cette dernière fermeture a été prononcée « pour l'exemple », pour signaler que les cryptoactifs sont toxiques.

Pourquoi le Crédit Suisse est-il en souffrance ?





faiblesses substantielles » dont 7,5 milliards de francs suisses de pertes en 2022 (pres de 7,4 milliards d'euros), soit **sa pire performance depuis la crise financière** de 2008.

Interrogé **par Bloomberg TV**, le président de la banque nationale saoudienne, qui détient 10 % du capital du Crédit Suisse, a clairement déclaré qu'il ne la renflouerait pas. Résultat, les actions de l'institution ont **encore plongé** – si le sujet du Crédit Suisse vous intéresse, nous vous recommandons la lecture de ce **(très) long format du Temps**. Pour faire face, la banque helvétique vient d'**annoncer** un emprunt de 50 milliards de francs suisses à la banque centrale du pays.

Si une banque faisait faillite en France, qu'advierait-il des dépôts ?

Il existe un organisme, le **Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)**, dont la mission consiste à éviter et gérer les crises du secteur bancaire et financier. Créé par une loi de **1999**, il garantit les dépôts, les titres et les cautions, et intervient aussi bien en prévision d'une crise qu'en indemnisation, si des clients sont lésés. Comme **indiqué** sur son site web, l'une des principales missions du FGDR est d'éviter les risques de panique bancaire en renforçant la confiance.

Fin 2021, la FGDR comptait 324 établissements adhérents, qui cotisent tous à la garantie des dépôts, pour un montant total de 6,1 milliards d'euros **fin 2021**. En Europe, les Fonds de garantie des dépôts sont réunis au sein du **European Forum of Deposit Insurers (EFDI)**. Celui-ci compte 68 membres issus de 49 pays de l'Europe élargie.

Les placements garantis (Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Épargne Populaire) le sont directement par l'État, sans passer par le FGDR. Côté assurances, enfin, c'est le **Fonds de garantie des assurances de personne (FGAP)**, lui aussi créé en 1999, qui agit.

Dans quelle mesure le FGDR garantit-il les dépôts ?

La loi oblige la FGDR à garantir 100 000 euros par déposant et par établissement. La garantie **couvre** tous les dépôts que vous avez dans une entité X, vos comptes courants, compte à terme, épargnes, etc. Et si vous êtes liés par mariage, PACS, ou que vous avez ouvert un compte-joint sous une autre modalité, votre partenaire et vous-mêmes serez considérés comme des **dépôtsants distincts**.

Sous réserve que l'établissement teneur de compte soit une entreprise d'investissement et que le compte soit libellé en euros ou dans une devise de l'Espace économique européen, elle couvre les titres **jusqu'à 70 000 euros**. Le FGDR ne couvre pas les produits souscrits auprès d'organismes d'assurance (assurance-vie, plan épargne retraite – c'est la mission du FGAP) ni les plans d'épargne retraite collectif ou entreprises (PERCO, PEE, etc).

Est-ce que c'est pareil auprès des néo-banques et des banques en ligne ?

Il existe une subtilité importante à connaître avec l'émergence des banques numériques : la garantie s'applique à tous les établissements bancaires agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Or certaines néo-banques sont commercialisées par de plus grandes entités adhérentes au FGDR, comme Hello Bank par BNP Paribas. Dans ces cas-là, si vous avez un compte chez Hello Bank et un compte chez BNP Paribas, le pallier maximum de 100 000 euros s'appliquera aux deux comptes.



COUVERTURE PAR LA GARANTIE DES DÉPÔTS DU FGDR - FRANCE

Services en ligne proposés par des « Établissements bancaires » déjà agréés

Nom du service ou de la marque	Nature du service	Établissement
Avantoo – Crédit Mutuel	Offre de compte bancaire et de carte de paiement associés à un service de téléphonie Crédit Mutuel Mobile	Etablissement bancaire Crédit Mutuel
C-Zam - Carrefour Banque	Offre de compte courant, carte de paiement avec appli mobile de Carrefour Banque	Etablissement bancaire Carrefour Banque
Eko – Crédit agricole	Offre de compte courant, carte de paiement internationale avec appli en ligne	Etablissement bancaire Crédit Agricole
Hello Bank – BNP Paribas	Marque commerciale de banque en ligne de BNP Paribas	Etablissement bancaire BNP Paribas
Banques en ligne agréées « Établissements bancaires »		
BforBank	Banque en ligne agréée	Etablissement bancaire BforBank
Boursorama	Banque en ligne agréée	Etablissement bancaire Boursorama
Fortuneo	Banque en ligne agréée	Etablissement bancaire Fortuneo
Ma French Bank	Banque digitale agréée	Etablissement bancaire Ma French Bank
Monabanq	Banque en ligne agréée	Etablissement bancaire Monabanq
Orange Bank	Banque en ligne agréée	Etablissement bancaire Orange Bank

Crédits : « Néo-banques » et garantie des dépôts, FGDR, mars 2022

Du côté des néo-banques étrangères – Revolut ou N26, par exemple –, les fonds qui y sont déposés seront garantis par les fonds de garantie de leurs pays d'agrément (la Lituanie pour la première, l'Allemagne pour la seconde).

Les services non agréés établissement bancaire, comme Lydia ou Green Got ne sont pas protégés directement. Cela dit, ceux qui sont agréés établissements de paiement ont des partenaires bancaires (la BNP pour Lydia, le Crédit Mutuel Arkéa pour Green Got) dont les dépôts sont, eux, garantis par la FGDR.

S'il y a une crise, comment ça se passe ?

Point de vue client, c'est automatique. Côté bancaire, c'est l'ACPR qui saisit le FGDR si une banque vacille, **rappelle Ouest-France**. La banque en question a dans ce cas deux jours pour envoyer à la FGDR un fichier contenant toutes les positions des clients. Puis c'est au Fonds de contacter par mail et SMS les clients, le but étant d'éviter à tout prix une panique bancaire. Dans un tel cas, chaque personne concernée s'enregistre sur la plateforme de la FGDR pour recevoir son épargne garantie sur un compte - qu'elle possède déjà ou aura donc ouvert auprès d'une autre enseigne.

En 2014, la directive européenne DGSD2 a par ailleurs ajouté de nouvelles spécifications, parmi lesquelles le raccourcissement du délai d'indemnisation de 20 à 7 jours ouvrables, l'extension de la garantie à tous les dépôts et devises (officielles d'État, les monnaies régionales et virtuelles ne sont



Quels sont les mécanismes en place pour éviter une crise ?

À part à sa fondation, la FGDR n'a jamais été sollicitée. Néanmoins, la crise financière de 2008 - 2010 a laissé des traces, démontrant qu'un seul établissement mal capitalisé ou instable pouvait mettre en danger une bonne partie du système financier.

Pour pallier ce problème, les établissements entrants dans le champ du régime dit « **de résolution bancaire** » (expression qui désigne la **possibilité** d'user de pouvoir coercitifs pour gérer la liquidation d'un établissement défaillant) sont obligés de soumettre chaque année à l'ACPR un « plan préventif de rétablissement ». Ceci permet à l'ACPR de préparer son propre plan d'action spécifique pour gérer la résolution de chaque établissement dit **systemique**.

Quels sont les risques actuels pour les banques françaises ?

Dans une économie mondialisée, les coups de semonce envoyés par la faillite de la SVB ont résulté, entre autres, en une chute des actions des groupes bancaires français sur les marchés financiers. Mais cela donne plus d'information sur l'état d'esprit des investisseurs (ils sont inquiets) que sur celui des banques.

À ce dernier sujet, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire s'est exprimé dès lundi 13 mars au matin **sur France Info**. Son message : le système bancaire est « solide », les banques françaises aussi, elles disposent d'un « ratio de liquidités qui est élevé » et elles sont « très diversifiées » – traduction : elles ne sont pas aussi largement exposées aux aléas du secteur de la tech ou de la crypto que l'étaient la SVB ou Signature Bank. La Première ministre Elisabeth Borne a **répété** le même message le 15 mars.

En décembre 2022, la Banque de France **notait** que le système français disposait de « capacités importantes d'absorption de chocs » tout en appelant à la vigilance... à cause du contexte (**économique**, géopolitique, cyber, environnemental) incertain. Pourquoi, alors, une telle chute des cours sur les marchés ? Auprès du **Monde**, un économiste résume : « effet moutonnier classique ». D'abord on vend, ensuite on trie.



 Signaler une erreur

 Offrir

22 commentaires



treizarque - 16/03/23 à 17:18:42

#1

Merci ! Super article, bien plus complet que ce qu'on peut lire d'habitude sur d'autres sites.

Édité par treizarque le 16/03/2023 à 17:19





J'ai failli faire du mauvais esprit sur l'effet de ce qu'a pu dire Bruno le Maire mais je vais m'abstenir 

↩ treizarque +1



SebGF - 16/03/23 à 17:32:13

#3

C'était très instructif.


Sur une note plus légère, cette actualité m'a rappelé un épisode de South Park sur la crise financière, **Hop y'a pu rien.**



pamputt - 16/03/23 à 17:32:27

#4

traduction : elles ne sont pas aussi largement exposées aux aléas du secteur de la tech ou de la crypto que l'étaient la SVB ou Signature Bank. La Première ministre Elisabeth Borne a répété le même message le 15 mars.

En même temps, même si c'est faux, le ministre de l'économie et la Première ministre n'ont pas d'autres choix que de dire ça car sinon, c'est prendre le risque de la panique bancaire 



tractopelle - 16/03/23 à 17:39:10

#5

En Europe les dépôts sont garantis jusqu'à 100.000 €.

Il suffit de voir comment cela s'est déroulé à Chypre.

Initialement la commission européenne voulait prêter sous réserve de ponctionner les comptes épargnes.

Ce qui revenait à ne pas garantir à 100.000€

Cela aurait entraîné un bank-run dans toute l'Europe.

La commission est donc officiellement revenue en arrière, et a changé de façon de faire.

Mais cette exemple peut faire douter sur cette garantie à 100.000€



aureus - 16/03/23 à 17:43:50

#6

↩ pamputt Ca n'a surtout aucun sens. Toute banque à qui on demanderait 1/4 de ces fonds en 24h finirait pareil. Sans ça, SVB restait largement debout.



Xanatos - 16/03/23 à 17:44:16

#7

Merci pour l'article, complet, fait le tour de la question sans trop s'enfoncer dans les détails.

Et merci pour le liens du temps.ch sur le Crédit Suisse que je vais m'empresse de lire, j'ai un préjugé sur eux qu'il me faut confronter.

Hier soir c'était un peu la panique en Europe d'ailleurs.

↩ tractopelle Oui j'avais compris 100.000 de garanti aussi.



ArKoS - 16/03/23 à 18:52:11

#8



 **nick@linux** - 16/03/23 à 19:03:30

#9

Question bête : quand il y a eu la crise économique en Grèce il y a plus de dix ans, on voyait des gens ne pas pouvoir récupérer leur argent aux distributeurs. Est-ce que c'était du sensationnalisme de la part des médias ou est-ce que des gens ont réellement perdu tout ou partie de leur épargne ?

 **OB** - 16/03/23 à 19:44:35

#10

Lors de la période du covid on a mis les pays à l'arrêt, et la BCE a "créé" la monnaie informatique à la volée. Pareil pour les autres banques centrales. Il n'y avait pas de valeur en face, ça n'a gêné personne.

Pour moi c'est surtout de la politique. C'est que des chiffres dans une base de donnée auxquels tout le monde décide de croire.

Votre commentaire

Connecté en tant que **TheBigBug**



Commentaire...



Envoyer 

